

Communiqué de presse

MARCHÉ DU HAUT ET DU TRÈS HAUT DÉBIT FIXE Fibre optique : au premier trimestre 2024, le rythme de progression des abonnements dépasse celui des déploiements

Paris, le 14 juin 2024

L'Arcep publie aujourd'hui les résultats de son suivi du marché des services fixes à haut et très haut débit à fin mars 2024. Au premier trimestre 2024, le rythme de progression du nombre d'abonnements en fibre optique (+ 810 000) dépasse celui des déploiements (+ 680 000 locaux).

DÉPLOIEMENTS : Au 31 mars 2024, 87 % des locaux du territoire national sont raccordables à la fibre et environ 5,5 millions de locaux restent à rendre raccordables.

- Au 31 mars 2024, parmi les 44,2 millions de locaux recensés par les opérateurs sur le territoire national, 38,7 millions sont raccordables à la fibre optique et 5,5 millions restent à rendre raccordables. La couverture en fibre optique a progressé de 1 point ce trimestre et atteint 87 %.
- Au cours du premier trimestre de 2024, 680 000 locaux supplémentaires ont été rendus raccordables au FttH, soit 19 % de moins que le premier trimestre de l'année dernière.
 - 460 000 locaux ont été rendus raccordables dans les zones moins denses par les Réseaux d'Initiative Publique où il reste 3,1 millions de locaux à rendre raccordables.
 - 140 000 locaux ont été rendus raccordables dans les zones moins denses d'initiative privée où il reste 1,6 million de locaux à rendre raccordables.
 - 40 000 locaux ont été rendus raccordables dans les territoires concernés par des « AMEL » (appels à manifestation d'engagements locaux) où il reste 0,3 million de locaux à rendre raccordables.
 - 40 000 locaux ont été rendus raccordables dans les zones très denses où il reste 0,5 million de locaux à rendre raccordables.
- Au 31 mars 2024, 40,3 millions de locaux sont couverts par des services à très haut débit sur réseaux filaires, soit une couverture de 91 %.

Suivi de la réalisation des engagements opposables de déploiement FttH¹

L'Arcep publie un suivi régulier de l'avancement des déploiements concernés par les engagements souscrits par les opérateurs.

Au premier trimestre 2024, en zone « AMII » :

- Environ 90 % des locaux des communes sur lesquelles Orange s'est engagé sont raccordables ;
- Environ 96 % des locaux des communes sur lesquelles SFR s'est engagé sont raccordables.

Concernant les zones « AMEL », les engagements sont pris par les opérateurs territoire par territoire, le détail de l'avancement pour chacune des zones AMEL est présenté dans la publication pages 19 à 23.

Suivi du respect de l'obligation de complétude²

¹ <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-fixes/la-fibre/les-engagements-de-couverture-fibre-en-zone-moins-dense.html>

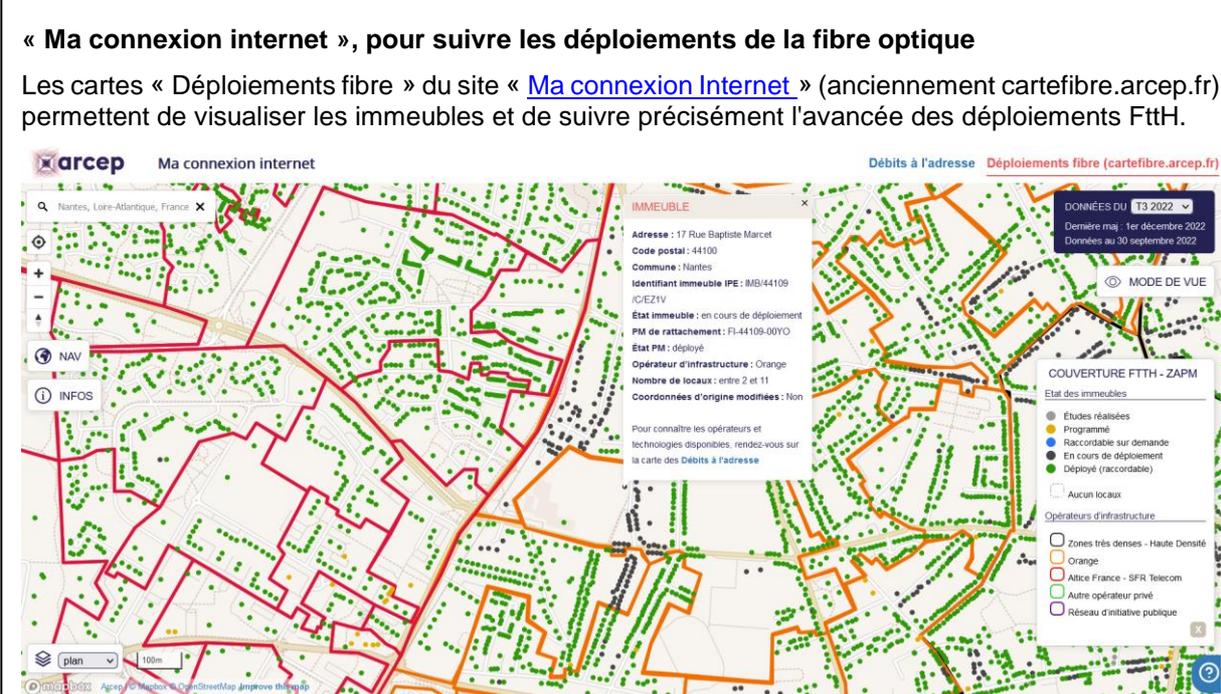
² Le cadre réglementaire des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) prévoit une obligation de complétude des déploiements des réseaux fibre optique de bout en bout, à l'échelle locale de la zone arrière de point de mutualisation, et dans un délai raisonnable d'au plus de deux à cinq ans en fonction des caractéristiques locales. Cette obligation s'applique à l'intégralité du territoire, à l'exception des 106 communes les plus denses. La complétude est atteinte dès lors que l'ensemble des locaux sont raccordables ou, dans une faible proportion, « raccordables sur demande », sauf impossibilité dûment justifiée (par exemple, cas de refus des copropriétés ou propriétaires concernés).

La formation de règlement des différends, de poursuite et d'instruction (dite « RDPI ») de L'Arcep a prononcé, le 28 mai 2024, des mises en demeure à l'encontre d'Orange et de XpFibre de respecter l'obligation de complétude des déploiements FttH d'ici au 31 décembre 2025 :

- S'agissant d'Orange, pour 7 983 points de mutualisation, où sont constatés environ 560 000 locaux non raccordables sur un total d'environ 2,97 millions de locaux recensés ;
- S'agissant de XpFibre, pour 750 points de mutualisation, où sont constatés environ 53 000 locaux non raccordables sur un total d'environ 340 000 locaux recensés.

« Ma connexion internet », pour suivre les déploiements de la fibre optique

Les cartes « Déploiements fibre » du site « [Ma connexion Internet](https://maconnexioninternet.fr) » (anciennement cartefibre.arcep.fr) permettent de visualiser les immeubles et de suivre précisément l'avancée des déploiements FttH.



Les données associées à ces cartes sont disponibles en open data.

ABONNEMENTS : Au 31 mars 2024, 69 % des abonnements internet sont en fibre optique.

- Le nombre total d'abonnements internet à haut et très haut débit atteint 32,3 millions au 31 mars 2024, soit une progression de 55 000 abonnements au cours du premier trimestre 2024, inférieure à celle observée au premier trimestre 2023 (+ 105 000).
- Parmi ces abonnements internet à haut et très haut débit, le nombre d'abonnements à très haut débit s'élève à 24,9 millions au 31 mars 2024 et représente 77 % (+ 7 points en un an) du nombre total d'abonnements internet. La croissance trimestrielle du nombre d'abonnements à très haut débit se poursuit à un rythme élevé, même si le rythme de croissance ralentit chaque trimestre (+ 675 000 au premier trimestre 2024, contre + 770 000 au premier trimestre 2023)
- Le nombre d'abonnements en fibre optique atteint 22,2 millions fin mars 2024. Il représente près de 70 % du nombre total d'abonnements internet à haut et très haut débit. La croissance trimestrielle du nombre d'abonnements en fibre optique s'élève à + 810 000 au premier trimestre 2024 contre + 895 000 au premier trimestre 2023.
- Le nombre d'abonnements à haut débit continue de diminuer, mais à un rythme un peu plus modéré au premier trimestre 2024 (- 620 000 abonnements, contre - 665 000 au premier trimestre 2023). Le nombre d'abonnements à haut débit s'élève ainsi à 7,5 millions au 31 mars 2024.

Contact presse

Victor Schmitt
victor.schmitt@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

www.arcep.fr
[@ARCEP](https://twitter.com/ARCEP) [Facebook](https://www.facebook.com/ARCEP)
[LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/arcep) [Dailymotion](https://www.dailymotion.com/ARCEP)

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion

Les documents associés

- > [L'observatoire des services fixes haut et très haut débit – les chiffres du 1^{er} trimestre 2024](#)
- > [Maconnexioninternet.arcep.fr](#), pour s'informer sur la couverture en réseaux d'accès fixe à internet, avec en particulier la carte de suivi des déploiements FttH (toujours aussi accessible via <https://cartefibre.arcep.fr/>)
- > Open data : les [données fibre](#) et les [données toutes technologies](#)
- > Les décisions de mises en demeure : Décision [n°2024-1081-RDPI](#) et Décision [n°2024-1082-RDPI](#)

A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

Contact presse

Victor Schmitt
victor.schmitt@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion